

Le nombre de personnes placées sous bracelet électronique en recul

En 2016, 5.600 personnes ont été placées sous bracelet électronique, ressort-il lundi des chiffres communiqués par les administrations flamande et francophone des Maisons de justice. L'année précédente, elles étaient 6.037. La baisse est sensible surtout en Flandre (-11,5%), tandis qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles, les chiffres sont quasiment stables (-1,6%).

L'an dernier, 3.050 personnes, prévenues ou condamnées, ont été placées sous bracelet électronique en Flandre et 2.550 en Fédération Wallonie-Bruxelles, contre respectivement 3.444 et 2.593 en 2015.

Cette diminution interpelle quand on sait que le ministre de la Justice, Koen Geens, compte notamment sur ce moyen de surveil-

lance pour lutter contre la surpopulation carcérale.

Une partie de la baisse s'explique par le manque de personnel du Centre de surveillance électronique flamand. À cause de ce défaut d'effectifs, la décision a été prise de limiter temporairement le nombre de personnes sous bracelet électronique en Flandre à 900 par jour, au lieu de 1.200. Le gouvernement flamand a toutefois approuvé récemment un nouveau plan de personnel, qui prévoit de nouveaux engagements.

Les Maisons de justice s'attendent à une nouvelle hausse en 2017, rappelant que la surveillance électronique peut être infligée comme peine autonome depuis le 1^{er} mai 2016.

BELGA